

## *L'info de la Direction, le « trompe l'œil » qui cache la vérité sur les conséquences !*

Quelques nouvelles précisions sur la couverture sociale.

**Mémoire :** Lors du dernier appel d'offre avec KLESIA en 2018, l'entreprise a fait le choix de retenir KLESIA et GRAS SAVOYE **pourtant le coût proposé par MERCER était inférieur à celui de GRAS SAVOYE** et de surcroît, ELIOR décide d'ajouter un courtier SCIACI St Honoré, ce qui implique un coût supplémentaire.

La Direction a pris la décision de résilier ses contrats de prévoyance complémentaire à effet au 31 décembre 2021. De souscrire l'ensemble de ses contrats en prévoyance et santé au 1er janvier 2021 auprès d'AXA. Cela sans aucune concertation avec les Organisations Syndicales mais aucune n'a protesté acquiesçant même cette décision arbitraire.

En mars 2021, un avenant au régime de Frais de Santé et Prévoyance a été **signé par les 5 Organisations Syndicales représentatives FO - CFE-CGC - CFTC - CFDT – CGT** avec une cotisation spécifique pour les conjoints ayant une mutuelle. Cet avenant s'arrête au 31 décembre 2021.

De ce fait un appel d'offres a donc été lancé par ELIOR afin de trouver un nouvel assureur en complicité avec les 5 Organisations Syndicales représentatives **FO - CFE-CGC - CFTC - CFDT – CGT** afin de mettre en place des nouvelles garanties Frais de Santé moins favorables aux salariés et ainsi faire à nouveau des économies.

**AESIO** sera donc le nouvel assureur au **1<sup>er</sup> janvier 2022**. GRAS SAVOYE reste le gestionnaire des remboursements de frais de santé, ainsi que des indemnités en cas d'arrêt maladie.

Les garanties Frais de santé **évoluent dans le mauvais sens**. La Direction ELIOR Entreprises et les signataires main dans la main vont tout faire pour vous faire avaler des couleuvres. Pourquoi cette direction a-t-elle peur des conséquences si elle dévoile les côtés obscurs de cet accord qui défavorisent salariés.

En clair ils vous prennent pour des imbéciles. Dans la note de la direction, on ne vous fait pas part de l'exclusion des conjoints, on ne vous parle pas non plus que si un conjoint veut rester avec la mutuelle, il faudra qu'il débourse **1541,76€ par an**.

**ITELIS** va disparaître et fera place à « **Carte Blanche** » et ça aussi on ne vous le dit pas.

Autre point au **1<sup>er</sup> janvier 2022**, il y aura une **évolution des cotisations de 0,04 %**

Ce que l'on ne vous dit pas non plus, c'est qu'un nouveau courtier sera mis en place, plus proche de certaines Organisations Syndicales que des intérêts des salariés, mais c'était pour certains la condition pour apposer sa signature au sujet de la nouvelle mutuelle, régime frais de santé, etc.

Nous demandons toujours qu'un référendum soit mis en place. Ne restez pas inactif car vous avez eu le **PSE** signé par la **CFE/CGC, FO et la CFTC**, vous avez eu l'**APLD** signé par **FO, CFDT et la CFTC** et maintenant vous avez la **CFE/CGC, FO et la CFTC** concernant le **régime Frais de santé**.

**Vous êtes en train de tout perdre** et ça ils le font avec les voix que vous leur avez peut-être données lors des dernières élections en 2019. Si vous faites partie de ces salariés, vous avez le droit de vous exprimer pour donner votre avis. **Soutenez notre demande de référendum !**

**L'équipe SUD ELIOR Entreprises**